

Questions parlementaires

11 Juin 2020

# Réponse aux questions en plénière sur la manifestation du 7 juin, les masques et la relance

*Seul le prononcé fait foi.*

## La manifestation et les émeutes du 7 juin

Merci, monsieur le président.

Il y a effectivement des drames qui suscitent l'émotion, la colère et la révolte et ce, partout dans le monde. Il y a des combats effectivement aussi qui ne connaissent pas de frontières. **Des combats qui doivent toutes et tous nous mobiliser**, pas seulement aujourd'hui, en tous temps.

La lutte contre le racisme et la violence, quelle que soit sa forme, ne peut souffrir d'aucun compromis. La mort de George Floyd nous a tragiquement rappelé les discriminations dont de nombreuses personnes sont aujourd'hui encore victimes.

Et face à cette injustice, face à cette violence, **de nombreux citoyens ont voulu dire leur colère** et au-delà, leur détermination à combattre la haine de l'autre.

Et je l'ai dit, je le répète, je le comprends, je le souligne. C'est légitime, **la cause est juste**.

Cependant, nous devons **tenir compte du contexte sanitaire** auquel nous sommes confrontés depuis plusieurs mois. Celui-ci a fait de nombreuses victimes et mis le personnel soignant sous pression. Le fait que la situation épidémiologique s'améliore ne veut dire en rien qu'elle est réglée. Les libertés progressivement retrouvées ne signifient pas encore un retour à la vie d'avant. Le virus est malheureusement toujours parmi nous.

C'est pourquoi, mercredi dernier, à l'issue du Conseil national de sécurité élargi aux Ministres présidents, j'avais clairement et très clairement - indiqué sur base de nouveau des recommandations des experts - que tout rassemblement, quel que soit son objectif aussi noble soit la cause - contrevient aux mesures prises par ce même Conseil compte tenu des risques que de tels rassemblements pourraient avoir sur la propagation de l'épidémie. Je l'ai indiqué clairement en conférence de presse parce que ça correspondait clairement aux discussions que nous avons eu pendant ce Conseil national de sécurité, contrairement à ce que d'aucuns prétendent même à la tribune de certains parlements.

Il est très important de rappeler que ces règles sont là pour protéger la population et non, comme d'aucuns le laissent entendre sans vergogne et même parfois ouvertement, pour restreindre les événements publics.

Jeudi dernier, j'ai également exprimé ici mon souhait de trouver une solution alternative à la manifestation. J'ai donc trouvé encourageant qu'un article de Belga annonce la tenue d'une discussion entre le bourgmestre Philippe Close et les organisateurs afin de trouver une solution sûre.

Vendredi, la Ville de Bruxelles a annoncé qu'elle avait décidé de tolérer une action dite statique, **sans concertation préalable** avec le ministre de l'Intérieur.

Dimanche dernier, quelque 10 000 personnes se sont rassemblées pacifiquement sur la place Poelaert, à Bruxelles.

Les actes de violence qui ont eu lieu après la manifestation sont bien entendu inacceptables et leurs auteurs doivent être poursuivis. Toute forme de violence est en effet inacceptable.

- Une task force juridique a été mise en place pour identifier les auteurs de violences. 239 arrestations ont déjà eu lieu, dont 7 judiciaires. Le parquet en a confirmée une.
- Je vous rappelle que le régime disciplinaire des bourgmestres qui ne respectent pas l'arrêté ministériel est une compétence régionale.

En tout état de cause et alors que préserver la santé de nos concitoyens doit rester l'objectif prioritaire, la tenue d'une telle manifestation - où la distanciation sociale est pratiquement impossible on le sait à respecter ? était, je le rappelle, formellement contraire aux directives du CNS.

Mardi donc, au surlendemain de la manifestation, j'ai eu une réunion constructive, c'est vrai, très constructive et apaisée, avec le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close. Cette réunion s'est clôturée sur un communiqué de presse commun aussi confirmant clairement que toute manifestation reste contraire aux directives. Et ce message vaut bien sûr pour toutes les villes et communes de Belgique.

Le communiqué de presse indiquait également que des perspectives allaient être données à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres pans de notre vie, pour permettre de s'exprimer publiquement en tenant compte de la situation sanitaire. Donc il n'est pas question de prévoir des exceptions aux règles valables pour tous mais bien de voir comment organiser des demandes d'expressions publiques dans le respect des règles qui doivent effectivement être suivies par tout le monde peu importe leur statut ou leur rang.

Il est impératif que le message aussi vis-à-vis de la population ne soit pas brouillé. On ne peut pas limiter drastiquement le nombre de personnes pour certains événements et effectivement constater au même moment que des milliers de personnes se réunissent sans contrainte.

Alors, oui, Monsieur Emmanuel André a fait un tweet en demandant non pas de se mettre en quarantaine mais d'après ce que je lis de respecter les gestes barrières scrupuleusement pendant les 15 jours. Et bien sûr, la prudence et le bon sens voudraient que d'abord on ne participe pas à ce type d'événements mais que quand on y participe et bien on sait qu'on prend un risque accru pour sa santé mais aussi pour la santé des autres et que dès lors une prudence renforcée doit être respectée. Ne nous trompons pas, le virus continue de faire des victimes. J'appelle donc chacune et chacun, comme je le fais régulièrement mais je ne suis pas la seule on est nombreux à le faire depuis le début de la crise, à continuer à faire preuve de responsabilité, à rester vigilant pour soi et surtout, surtout pour les autres.

Merci.

## Masques

Merci, monsieur le président.

La crise du coronavirus comme vous le savez est mondiale et ça a entraîné, pendant plusieurs semaines, un problème de pénurie, mondiale également. Il s'est manifesté donc dans tous les pays où une production nationale existait aussi.

Face à ce défi d'approvisionnement, nos équipes et administrations ont travaillé jour et nuit pour trouver des solutions. Pas parfaites, pas parfaites certes mais des solutions quand même.

Des solutions quand même parce que je rappelle que nous avons distribué 71 millions de masques chirurgicaux et 5 millions de masques FFP2, effectivement destinés en priorité au secteur des soins de santé.

Le stock stratégique aujourd'hui contient 14 millions de masques chirurgicaux et 3,3 millions de masques FFP2.

On m'a posé la question du RAG. Le RAG c'est le Risk Assessment Group. Il a effectivement en février souligné l'utilité des masques buccaux. Mais c'était pas un conseil général pour l'ensemble de la population parce que cet avis concernait les individus avec symptômes respiratoires ou encore les proches ou soignants de personnes malades et potentiellement atteintes du Covid.

Dans ce même avis, si vous le lisez, il est clairement indiqué que les masques en tissu ne sont recommandés dans aucune circonstance par l'OMS. De plus, il est indiqué également que ceux-ci peuvent donner un faux sentiment de protection qui peut encourager la prise de risque. Mais c'est vrai qu'il disait que offrir un masque lavable pouvait cependant réduire le sentiment de panique de la population.

Vous comprenez par ailleurs que à l'époque on est en février, on a pris ensuite des décisions sur le confinement, le confinement ça voulait dire quoi, une limitation fondamentale de tous les contacts, de tous les contacts, en dehors du foyer donc vous comprenez bien que à ce moment-là la question du port du masque généralisé pour la population n'était pas encore une question prégnante.

Mais vous l'avez aussi constaté, par rapport à cet avis du 22 février et les recommandations qui sont faites actuellement, le RAG a évolué, d'autres instances également.

Le gouvernement fédéral a effectivement décidé d'apporter sa pierre à l'édifice dans la fourniture de masques pour l'entièreté de la population.

Je dis apporter sa pierre à l'édifice, décider d'apporter sa pierre à l'édifice parce que il s'agit le port du masque d'une mesure de prévention. La prévention en Belgique est organisée et assurée par les Régions. Ça n'est donc pas une compétence fédérale. Peu importe, vous allez me dire. Ceci n'empêche pas moins que la livraison des masques a été difficile. C'est vrai qu'elle a été difficile. Mais je le rappelle, elle a été difficile partout, pour tout le monde. Est-ce que pour autant il fallait boudier, boudier la volonté d'aider la population

parce que peut-être on aurait pris un peu de retard. Je pense que la réponse à cette question est non.

Alors on a fait deux choses. On a voulu augmenter le niveau de protection des masques déjà acquis ou confectionnés de manière artisanale en commandant 12 millions de filtres, vous le savez. Ils sont parvenus dans les communes jusqu'au 29 mai dernier aux villes et communes, ils sont parvenus aux villes et aux communes et celles-ci sont chargées de la distribution.

Les autorités ont également commandé 18 millions de masques buccaux en tissu. Ces masques ont tous été livrés, certains accusant malheureusement un retard supplémentaire en effet. Et laissez-moi vous rappeler que selon le contrat les deux entreprises devaient les livrer avant le 24 mai. Il y aura donc des pénalités de retard, comme le prévoit le cahier spécial des charges. Ces masques seront disponibles gratuitement pour tous les citoyens dans les pharmacies, à partir du 15 juin.

La qualité de ces masques est remise en question par certains. Je tiens toutefois à souligner que la Défense a encore faite hier et début de semaine. Elle a confirmé que ces masques sont dotés d'une couche antibactérienne et qu'ils ont été testés en laboratoire. La Défense indique également qu'ils répondent aux normes prescrites et aux recommandations de l'OMS. Pas plus tard qu'aujourd'hui ou hier je pense, Marc Van Ranst, virologue de la KUL et membre du GEES, a confirmé que les virus ne survivent pas à un lavage de ces masques avec de la lessive.

La Défense dément par contre qu'une entreprise aurait été recalée parce que les masques n'étaient pas lavables à 60 degrés. L'entreprise en question a été déclarée non conforme d'un point de vue technique en raison du manque de preuves démontrant que les masques obtenaient des résultats satisfaisants en termes de capacité à laisser passer l'air et de capacité à filtrer. La défense confirme en outre le bien fondé du marché public pour un montant total de 39 millions d'euros.

Il y a une certitude, il y a deux certitudes en fait : la première c'est que toutes ces réponses vous les avez déjà eues, Monsieur Goffin a eu l'entièreté du temps pour les expliquer, pour répondre en long et en large. La Défense a fait différents communiqués, je comprends que c'est une affaire importante et que l'on veuille de nouveau la porter au parlement, je dis juste que les réponses elles ont déjà été données. Ça n'est pas grave.

La deuxième certitude qui est fondamentale c'est que on peut toujours analyser les choses en disant « il y a qu'à, il y avait qu'à, il aurait fallu que. Maintenant on sait, avant on ne savait pas. » Je dis simplement que toutes les décisions qui ont été prises par ce gouvernement dans ce moment de crise, dans ce moment de crise aiguë, ce moment de crise mondiale, il a chaque fois été fait, chaque fois, chaque fois, chaque fois ces décisions ont été prises avec à cœur la protection de notre population, la protection de l'intérêt général. Et quand on analyse les décisions et bien il faut peut-être garder à l'esprit le contexte des informations disponibles à ce moment-là, les réglementations en vigueur, les recommandations disponibles à ce moment-là par les experts et par les autorités représentatives, ou encore plus largement quand il s'agit des masques, des contraintes liées à la pénurie générale.

Je vous remercie.

## Plan de relance économique

Merci, monsieur le président.

Depuis le début de la crise, nous avons tout mis en oeuvre pour protéger effectivement la santé de l'ensemble de la population.

Vous le savez mais aussi préserver autant que possible nos concitoyens et nos entreprises des conséquences socio-économiques importantes qui en découlent.

Une étude réalisée au sein de dix pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon montre d'ailleurs que les mesures que nous avons prises se situent dans la moyenne européenne. Bien sûr le travail doit continuer.

Ce samedi, vous le savez un accord en Kern +10 est intervenu afin de soutenir encore davantage le pouvoir d'achat des Belges et les secteurs les plus en difficulté.

Il s'agit du troisième volet du plan fédéral de protection sociale et économique ; il s'articule autour de différents types de mesures.

**Le premier paquet concerne des mesures qui ont déjà été prises, mais qui sont prolongées. Certaines jusqu'au 31 août**, comme le chômage temporaire pour cause de force majeure due au Coronavirus, le droit passerelle pour les travailleurs indépendants et le congé parental Corona. **D'autres mesures ont été prolongées jusqu'au 31 décembre**, comme le report de l'impôt individuel ou l'exonération fiscale pour les dons de matériel informatique aux écoles.

Dans le même temps, quatre mesures d'aide spécifiques ont été définies pour les secteurs en difficultés, dont l'horeca ; elles seront applicables jusqu'en décembre inclus. Sont notamment concernés le droit passerelle, le chômage temporaire, le précompte professionnel et une réduction de la TVA à 6 % pour l'horeca. Vous connaissez ces mesures, je n'entrerai donc pas dans les détails

Nous avons également pris une série de décisions qui ont un impact direct sur le pouvoir d'achat des citoyens, comme le chèque à la consommation de 300 euros (Mais lorsque l'on parle de chômage, bien sûr, il s'agit aussi du pouvoir d'achat des gens) ou l'aide sociale supplémentaire.

Outre ce premier paquet de mesures qui a fait l'objet d'un consensus, les dix parties ont convenu de poursuivre les discussions en vue d'identifier les mesures de soutien qui pourraient compléter ce premier paquet. Les discussions étant en cours, je ne m'étendrai pas davantage sur ce point aujourd'hui.

L'objectif c'est de trouver suffisamment de consensus entre les deux partis pour mettre en place ces mesures, mais garder évidemment un petit peu de cohérence dans la vision entre celle qui peut se développer au niveau du gouvernement et celle qui peut se développer au niveau du Parlement. Et quand on arrive à ce consensus, l'objectif est l'accord entre les dix partis.

C'est évidemment de garder cette vision stratégique, de la respecter, de respecter la cohérence et d'éviter évidemment que d'autres mesures soient déposées ou prises qui pourraient mettre à mal, mettre à mal cette vision ou impacter encore plus négativement et de manière peut-être moins utile le budget de l'Etat.

Alors il y a ces mesures de soutien, qui sont les mesures de soutien qui, comme je vous le dis, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, ont pour durée de vie le 31 décembre. C'est la limite que nous nous sommes fixée aujourd'hui.

Et puis à côté de ça, tout ce qui concerne effectivement la relance. La relance c'est quoi? Ce sont des mesures à plus long terme, des mesures structurelles. Et comme ce sont des mesures structurelles à moyen et à long terme, structurant le redéploiement de notre économie, nous pensons, je pense, je l'ai dit de nouveau 100 fois, qu'elles doivent faire l'objet, elles doivent être en fait la pierre angulaire d'un accord de gouvernement. Un accord de gouvernement qui va pouvoir non seulement à la Chambre avoir une majorité mais en son sein aussi pour justement pouvoir graver ces mesures de manière pérenne mais aussi et surtout de manière solide dans le temps. Je pense que le pays en a besoin.

Je vous remercie.

---

**URL source:** <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-la-manifestation-du-7-juin-les-masques-et-la-relance>